

**PROCÈS-VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL  
en date du 14 mars 2023**

**Salle de la Mairie de VERGIGNY à 20<sup>H</sup>**

Sous la présidence de **M. BLANCHET Frédéric**, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. BLANCHET Frédéric, CHEVALLIER Philippe, DELAGNEAU Alain, GAILLOT Marc, GOULEY Gilles, GRAILLOT Michel, GUÉNARD Ariane, GUILLOT Maxence, HERBIN Véronique, MOUTURAT Denis, TRÉVISIOL Maryvonne.

Absents excusés : Mme CLARÉ-GUEGAN Brigitte (pouvoir à M. DELAGNEAU), M. DIDIER Laurent (pouvoir à M. GAILLOT), BÉZIER Lydie, CARMIGNAC Pascal, DA SILVA BARBOSA Virginie, MACIEL Sandrine, BERNARD Julien et WOYNAROSKI Damien.

Secrétaire de séance : Mme GUILLOT Maxence

Le procès-verbal de la séance du 17 janvier 2023, soumis à l'approbation des membres présents, est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1) Bois - Plan de coupe 2024
- 2) Bois - Règlement des affouages 2023-2024
- 3) Bois - Travaux 2023
- 4) Revalorisation tarifaire API (*fourniture des repas du restaurant scolaire*)
- 5) Acquisition d'une tondeuse autoportée (*budget "Assainissement"*)
- 6) Travaux de création d'une classe supplémentaire (*école primaire*)
- 7) Informations diverses

**Décisions du Maire** :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre des délégations accordées par délibérations du conseil Municipal du 2 juin 2020 et du 20 juillet 2021, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NUMÉRO	DATE	OBJET
DM003-2023	26/01/2023	Renonciation à exercer le Droit de Préemption Urbain - Parcelle ZT 38
DM004-2023	03/03/2023	Renonciation à exercer le Droit de Préemption Urbain - Parcelle AD 234

**1) BOIS - PLAN DE COUPE DE LA FORÊT COMMUNALE 2024** (*Délibération n°D010-2023*)

Les membres du Conseil Municipal sont informés de la proposition de l'Office National des Forêts pour le plan de coupe 2024 de la forêt communale.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DEMANDE** le martelage des unités de gestion 19.1 (3,04 ha), 19.2 (2,6 ha), 20 (4,96 ha), 27.2 (6,56 ha), et 38.2 (1,05 ha) en coupe d'éclaircie résineuse, avec vente de la totalité des produits,
- **DEMANDE** le martelage l'unité de gestion 121 (3,62 ha) en coupe de futaie irrégulière à bois d'industrie avec délivrance de la totalité des produits,
- **DEMANDE** le martelage de l'unité de gestion 38.1 (0,86 ha) en coupe d'ouverture de cloisonnements d'exploitation avec vente de la totalité des produits,
- **DEMANDE** le martelage des unités de gestion 12 (5,32 ha), 13 (4,45 ha), 27.1 (1,33 ha) et 30 (6,84 ha) en coupe de futaie irrégulière, avec vente des grumes et délivrance des petits bois et houppiers feuillus,
- **DEMANDE** le report pour cause de capital sur pied trop faible des unités de gestion 24 (5,26 ha), 28 (6,76 ha) et 29 (6,69 ha) en coupe d'éclaircie résineuse prévue dans le document d'aménagement à l'état d'assiette 2024. Les dernières coupes datent de 2017 pour l'unité 24 et de 2019 pour les unités 28 et 29),

- **DEMANDE** le report car les cloisonnements d'exploitation ne sont pas encore ouverts pour l'unité de gestion 32.2 (1,1 ha), en coupe de futaie irrégulière prévue dans le document d'aménagement à l'état d'assiette 2024,
- **DEMANDE** le report car la coupe d'ouverture des cloisonnements d'exploitation vendue n'est pas encore exploitée pour les unités de gestion 34.1 (4,32 ha), 35.1 (5,26 ha) et 36 (3,35 ha) en coupe de futaie irrégulière prévue dans le document d'aménagement à l'état d'assiette 2024,
- **DEMANDE** le report pour cause de capital sur pied trop faible pour les unités de gestion 130 (8,1 ha) et 131 (4,15 ha) en coupe de futaie irrégulière prévue dans le document d'aménagement à l'état d'assiette 2024.
- **DIT** qu'en cas de délivrance totale ou partielle, l'exploitation se fera sous la responsabilité de trois garants : Alain DELAGNEAU, Gilles GOULEY et Michel GRAILLOT.

## **2) BOIS - RÈGLEMENT D'AFFOUAGES 2023-2024** (Délibération n°D011-2023)

Monsieur le Maire explique aux membres présents que chaque année, une partie des coupes prévues en forêt communale est affectée à l'affouage.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** les conditions d'exploitation suivantes pour les affouages 2023-2024 :
  - L'exploitation se fera sur pied dans le respect du Cahier National des prescriptions d'exploitation forestière.
  - Les affouagistes se verront délivrer du taillis, des perches, des brins, de la petite futaie et des houppiers désignés par l'ONF. Des tiges, nécessitant l'intervention préalable d'un professionnel, pourront être abattues par la commune avant mise à disposition aux affouagistes. Elles seront dans ce cas mises à disposition sur coupe.
  - Le délai d'exploitation est fixé au 1<sup>er</sup> Avril 2024.
  - Le délai d'enlèvement est fixé au 30 Septembre 2024 pour permettre la sortie du bois sur sol portant, en dehors des périodes pluvieuses.
  - Les engins et matériels motorisés sont interdits hors des chemins et places de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements.
  - Les prescriptions particulières propres à chaque portion seront spécifiées dans les consignes afférentes à chaque lot d'affouage, distribuées lors du tirage au sort.
- **ARRÊTE** le règlement d'affouage pour la saison 2023-2024.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent.

## **3) BOIS - TRAVAUX FORESTIERS 2023** (Délibération n°D012-2022)

En application de l'article D.214-21 du Code Forestier, un programme d'action pour l'année 2023 a été proposé par les services de l'Office National des Forêts (ONF). Ce programme est préconisé pour la gestion durable de notre patrimoine forestier.

Les parcelles concernées par ces travaux sylvicoles sont les suivantes :

- parcelle 7.1 : maintenance de cloisonnement d'exploitation au broyeur.
- parcelles 8.1, 9.1, 10.1 et 10.2 : intervention en futaie irrégulière avec dominante de relevé de couvert et/ou dégagement de semis.
- parcelle 27 : maintenance de cloisonnement d'exploitation au broyeur.
- parcelle 130 : maintenance de cloisonnement d'exploitation au broyeur.
- parcelle 131 : maintenance de cloisonnement d'exploitation au broyeur.
- parcelle 32.2 : ouverture de cloisonnement d'exploitation au broyeur et débroussaillage mécanique au broyeur lourd.

Monsieur DELAGNEAU précise que les prochaines ventes de bois compenseront largement ces dépenses.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le programme d'action 2023 pour un montant estimé à 9 076,61 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis ainsi que tous documents relatifs à ce programme,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023 de la commune, en dépenses de fonctionnement et d'investissement.

#### 4) **REVALORISATION TARIFAIRE API** (fourniture des repas du restaurant scolaire) (Délibération n°D013-2023)

Monsieur le Maire fait part aux membres présents d'un entretien avec le directeur de la cuisine centrale API de TORVILLIERS qui fournit et livre les repas du restaurant scolaire. Ce dernier alerte sur le contexte d'inflation inédit qui perdure, lié aux coûts des matières premières, de la main d'œuvre et des frais généraux qui bouleversent considérablement l'activité de la restauration collective

Compte tenu de ces circonstances imprévues, et afin de permettre au prestataire de ne pas se retrouver dans une situation de défaillance, la société API, conformément à l'article 8 de la convention, présente un avenant relatif à la revalorisation du prix du repas à hauteur de 10 %.

À l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** que le prix du repas soit revalorisé à 3,06 € HT (soit 3,23 € TTC) pour la période allant du 1<sup>er</sup> mars 2023 au 31 août 2023.
- **PRÉCISE** que cette augmentation ne sera pas répercutée sur le prix du repas facturé aux parents.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention s'y rapportant.

#### 5) **ACQUISITION D'UNE TONDEUSE AUTOPORTÉE** (Délibération n°D014-2023)

Monsieur le Maire présente un devis pour l'achat d'une tondeuse autoportée qui viendra compléter celle dont dispose le service technique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le devis de ALABEURTHE d'un montant de 6 208,33 € HT,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023 "Assainissement",
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à le signer.

#### 6) **TRAVAUX DE CRÉATION D'UNE CLASSE SUPPLÉMENTAIRE** (Délibération n°D015-2023)

Monsieur le Maire rappelle que l'Académie de DIJON a décidé l'ouverture d'une classe supplémentaire de CE1, portant ainsi le nombre de classes à neuf. Actuellement, l'école est composée d'un ensemble de plusieurs bâtiments regroupant huit classes. En l'état, les locaux ne permettent pas d'accueillir cette classe supplémentaire. Il avait donc été décidé de procéder à des travaux d'agrandissement afin de créer une classe d'une surface de 35 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire précise que dans la conjoncture actuelle, il a été très difficile d'avoir des devis, certaines entreprises ne se présentant pas aux rendez-vous et ne faisant parvenir aucun chiffrage.

La maîtrise d'œuvre sera assurée par Monsieur le Maire, ce qui représente une économie de 8 à 12% du montant total des travaux. Les travaux débiteront début juillet 2023.

Ces travaux font l'objet de deux subventions : 21 054 € au titre de la DETR 2023 et 21 400 € au titre du programme "Pacte Yonne Territoire" du Conseil Départemental de l'Yonne, ce qui représente plus de 74 % du coût du projet hors taxes.

Après la présentation des différents chiffrages, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de retenir les offres ci-dessous :

Lot n°		Entreprises retenues	Montant HT
1	Maçonnerie	VAZ CONSTRUCTION	37 010,47 €
2	Menuiseries	GHIRARDI Laurent	8 015,58 €
3	Chauffage	Sarl DAIAN	4 355,21 €
4	Électricité	CHANLIN Fabrice	1 084,09 €
5	Peinture	ZLOCH Sébastien	2 436,00 €

- **DÉCIDE** de retenir l'offre de BUREAU VERITAS d'un montant de 1 570 € HT pour la prestation "Mission de Coordination Sécurité Protection de la Santé",
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer les devis ainsi que tous documents s'y rapportant.

## 7) **INFORMATIONS DIVERSES**

- 18 et 19 janvier 2023 : M. Delagneau a effectué la collecte des sapins de Noël et les a transporté à la déchèterie.
- Mercredi 25 janvier 2023 : début des travaux de consolidation des pignons de l'église de Vergigny.
- Jeudi 26 janvier 2023 : conseil communautaire de la CCSA (Communauté de Communes Serein et Armance).
- Vendredi 27 janvier 2023 : visite du nouveau centre aquatique à Saint-Florentin.
- Dimanche 29 janvier 2023 : incendie volontaire d'une voiture dans la rue du Bru.
- Lundi 30 janvier 2023 : pose du nouveau pont brosse à la station d'épuration de Vergigny.
- Mardi 31 janvier 2023 : afin d'accueillir les élèves dont les professeurs avaient fait valoir leur droit de grève, un service minimum a été mis en place.
- Vendredi 3 février 2023 : rendez-vous avec une entreprise pour les travaux de zinguerie sur la toiture de l'église de Vergigny, ainsi que pour les arêtières de la salle de Rebourseaux.
- Samedi 4 février 2023 : rendez-vous avec une entreprise de peinture pour chiffrer les travaux de réfection des fenêtres et volets des bâtiments de Vergigny, Bouilly et Rebourseaux.
- Mardi 7 février 2023 :
  - Remplacement des deux pompes et des disjoncteurs du poste de relevage de la rue de l'Église à Bouilly.
  - Rappel à la loi, en présence de la Police Municipale, pour deux jeunes filles qui ont dégradé le filet du city-stade.
- Jeudi 9 février 2023 : bilan de la Police Municipale aux maires utilisant ce service de mutualisation.
- Mercredi 22 février 2023 : plantation des arbustes au nouveau cimetière de Bouilly.
- Jeudi 23 février 2023 :
  - Rendez-vous avec un agent ONF (Office National des Forêts) pour la présentation des travaux forestiers 2023.
  - Réunion de la CCSA (vote des budgets).
- Vendredi 24 février 2023 :
  - Réunion de la CCSA pour les travaux de voirie (programme 2023).
  - Convocation des parents d'un élève pour manque de respect envers le personnel du restaurant scolaire.
- Samedi 25 février 2023 : réunion de la Commission des Travaux.
- Mardi 28 février 2023 : réunion du Conseil des Écoles.
- Jeudi 2 mars 2023 :
  - Rendez-vous avec un responsable de la société API Restauration.
  - Visite du restaurant scolaire avec un agent de l'AIST (Association Interprofessionnelle de la Santé au Travail). Aucune observation n'a été formulée.
- Mardi 7 mars 2023 : réunion "Voirie" de la CCSA. Les travaux de voirie 2023 retenus pour la commune sont les suivants (*valeur estimée : 72 500 €*) : rue du Champ Rosselet, avenue René Villey et rue de la Gare (jusqu'à l'entrée de la société Nyco). Les demandes de réfection de voirie à Rebourseaux (rue du Chemin des Près et les "raquettes" des lotissements rue de la Source à Bas-Rebourseaux), ont été refusées pour 2023.
- Mercredi 8 mars 2023 :
  - Réunion à la Préfecture de l'Yonne pour le suivi du centre d'enfouissement de Duchy.
  - L'ensemble des éclairages du rez-de-chaussée de la mairie, ainsi que ceux des sanitaires de l'école primaire, ont été remplacé par des Leds.
  - Démarrage des travaux d'éclairage public (*programme 2022*) par le SDEY (Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne).

Monsieur CHEVALLIER demande s'il est possible de mettre un sens de circulation pour les chicanes de la route de la Gare. Dans un premier temps, l'Unité Territoriale Routière du Conseil Départemental de l'Yonne sera contactée afin de connaître la réglementation routière à ce sujet. Ensuite, un chiffrage sera demandé afin de connaître le coût des panneaux.

→ Prochaines manifestations :

01/04/2023	Repas dansant (SVM Danse)
07/05/2023	Randonnée pédestre (Association des Parents d'Élèves)
08/05/2023	Cérémonies commémoratives (1939-1945)
13/05/2023	Tournoi foot / pétanque / belote (Les Tangos)
14/05/2023	Vide grenier à BOUILLY
27/05/2023	Tournoi de football des vétérans (Flamants Rose's)
02/06/2023	Fête des Voisins
03/06/2023	Apéro concert à VERGIGNY (SVM Danse)
16/06/2023	Concours de pétanque (Flamants Rose's)
17/06/2023	Kermesse des écoles
21/06/2023	Fête de la Musique (Le 2 sans 3)
13/07/2023	Fête Nationale (le soir) à VERGIGNY et REBOURSEAUX
14/07/2023	Fête Nationale (le midi) à BOUILLY
	Concours de pétanque (l'après-midi) à REBOURSEAUX (Loisirs 2000)
30/07/2023	Randonnée en quads (Quad Nature)
25/08/2023	Bistro nomade à VERGIGNY (Loisirs de 4 Saisons)
27/08/2023	Randonnée pédestre (Isaac and Co)
10/09/2023	Randonnée pédestre (Les Bouillacois)
04/11/2023	Repas dansant à BOUILLY (les Bouillacois)
11/11/2023	Cérémonies commémoratives (1914-1918)
18/11/2023	Repas des aînés
25/11/2023	Repas Moules-Frites (CJV Foot)
03/12/2023	Salon de l'artisanat (salle des fêtes de Vergigny)
15/12/2023	Vin chaud à Vergigny

→ Prochaines réunions :

- Commission des Finances : le 6 avril 2023 à 19<sup>h</sup>
- Réunion des CCAS : le 11 avril 2023 à 19<sup>h</sup>

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL** : Jeudi 13 avril 2023 - 20<sup>h</sup> à VERGIGNY

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21<sup>h</sup>47.  
Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance***